

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 avril 2021

**Présents :**

**Le Maire :** Marion Anne-Marie.

**Les élus :** Chambon Marielle ; Charre Christophe, Croze Régis, Faure Jérôme, Murillon Arlette, Pitueux Hibert-Marie, Riou Gaëtan, Tallaron Nicolas,

**Procuration :** De Pattus Emile à Tallaron Nicolas.

**Excusée :** Saniel Mandy.

**1-Approbation du dernier compte rendu :** vote à l'unanimité : 10 voix pour.

**2-Délibération création budget annexe commerce :** La création de ce budget va permettre à la commune le versement de la TVA sur les travaux du commerce :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**3-Délibération vote du budget annexe commerce :** Il s'agit du montage financier des travaux du commerce. Les subventions sont en cours de finalisation :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**4-Délibération clause sociale pour le projet du commerce :** Le vote de cette délibération permet à la commune de bénéficier de 5% supplémentaire sur la subvention DETR (ETAT). Cette clause concernera le volet espace vert du projet :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**5-Délibération vote du budget général commune :** la priorité sera mise cette année sur les travaux du commerce en maintenant l'entretien de la voirie :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**6-Délibération vote des taxes locales :** Les élus pensent qu'en cette période difficile pour tout le monde, il est important de maintenir les taux des taxes locales en l'état : pas d'augmentation ! :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**7-Délibération rapport CLECT :** Cette délibération concerne la proposition d'un financement pour la fibre optique de la commission financière de la communauté de communes. Pour la commune de Borée, la baisse de la dotation comcom sera de 2800€ par an. Le raccordement des habitations est prévu en 2022 et 2023 :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**8-Délibération convention valorisation des certificats d'économie d'énergie :** Cette convention est passée avec le SDE07 (Syndicat départemental d'électricité de l'Ardèche). Cela permet à la commune de bénéficier de subventions sur tous les travaux d'isolation des bâtiments communaux :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**9-Délibération mise en concurrence contrat d'assurance groupe risques statutaires :**

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**10-Délibération emprunt caisse d'épargne :** la commune doit rembourser dès le 18 avril 2021 un crédit relais de 300000€ concernant les travaux du Génestoux. Ce remboursement nécessite un nouvel emprunt de 100 000€. Le détail de toutes ces opérations sera visible dans le prochain bulletin municipal « spécial finance » consultable sur le site internet de la commune :

**Vote à l'unanimité : 10 voix pour.**

**11- Délibération tarifs location salle de Lagas :** les élus décident de baisser les tarifs pour augmenter le taux d'occupation de la salle :

Associations communales pour une activité lucrative : 100 €  
Associations communales pour une activité non lucrative : gratuit.  
Habitant de la commune à l'année ou non : 150 €  
Personnes extérieures à la commune : 250 €.  
Associations hors commune pour une activité lucrative : 200 €.

**DIVERS :**

➤ **Matériels de l'école :** l'institutrice informe les élus que des écoles environnantes feraient des propositions pour l'achat de certains matériels de l'école. Le conseil municipal décide, comme cela était convenu avec l'inspecteur d'académie, de laisser l'école en sommeil et donc de maintenir le matériel dans la salle de classe. Un inventaire du mobilier et du matériel informatique sera fait prochainement.

➤ **Demande de remboursement de caution logement communal de l'école :** Des anciens locataires demandent le remboursement de leur caution d'un montant de 261€. Les élus répondent que le remboursement de cette caution sera effectif quand la facture d'eau d'un montant de 278 € sera acquittée.

➤ **L'Ardéchoise :** elle aurait lieu le 18 et 19 juin 2021. Le passage sur Borée se ferait le samedi 19 juin entre 11h45 et 16h. Hubert-Marie Piteux se renseigne pour les commandes de guirlandes et autres.

➤ **Réponse à la demande d'un aménagement pour ralentir les voitures sur la sortie du village route du Mézenc :** les élus sont conscients que ce secteur routier nécessite un aménagement pour un ralentissement des véhicules. Le maire, a contacté les services de l'équipement. En 2023, un agrandissement de la base de l'équipement est prévu avec un aménagement routier permettant une meilleure sécurisation. Ces travaux seront pris en charge par le département. Si une solution peu onéreuse est possible, en attendant les travaux, elle sera bien sûr mise en place. Le maire travaille sur ce dossier en concertation avec l'équipement.

➤ **Réserve biologique du Mézenc** : Une demande de l'ONF a été faite à la commune pour mettre le côté Sud Est du Mézenc en réserve biologique, en continuité de la réserve biologique existante sur la forêt ONF Mézenc. Suite à une réunion qui a eu lieu à La Rochette sur ce sujet, il apparaît que la mise en place de ce type de réserve peut amener des contraintes sur les activités de pleines natures : parapente, randonnée, VTT, chasse ....

Les élus ne sont pas hostiles à la demande mais souhaitent obtenir, des engagements écrits, officiels, sur le maintien de toutes les activités agricoles et touristiques. La commune est déjà soumise à de nombreuses contraintes : loi montagne, site classé, Natura 2000, .... . Est-il raisonnable d'en ajouter une de plus sans garanties ?

➤ **Site internet de la commune** : le site est actuellement géré par le conseiller municipal Emile Pattus. Le site a été remis à jour et reconnu par les services publics. Il sera, à l'avenir utilisé pour les différentes publications de la mairie : compte rendu, bulletin municipal .....etc. Une édition papier sera toujours disponible en mairie pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Le site est amené à se développer et à devenir une vitrine de notre commune. La mise en valeur de notre commune doit être une priorité.

**Le conseil municipal**